

Les enfants nés en 2015 doivent être inscrits en Mairie pour être admis à l'école maternelle.

Les enfants déjà inscrits sont automatiquement admis à la rentrée de septembre 2018 et les parents des enfants de grande section de maternelle recevront directement un certificat d'inscription.

Pour les enfants non-domiciliés à Maxéville, une demande de dérogation est obligatoire.

Pièces à présenter :

- Justificatif de domicile (facture EDF, contrat de location)
- Livret de famille,
- Un certificat de radiation pour les enfants scolarisés précédemment dans une autre école ainsi que le carnet de santé à présenter à l'école

Période d'inscription en Mairie du 3 avril au 6 juillet 2018

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Ensuite, muni du certificat d'inscription délivré par la mairie, du certificat de radiation le cas échéant, du carnet de santé et du livret de famille, vous pourrez procéder à l'admission de votre enfant à l'école, auprès des directeurs d'école.

Groupe scolaire André Vautrin

École maternelle :

Lundi 14 mai de 8h30 à 18h
Mercredi 23 mai de 8h30 à 12h
Lundi 4 juin de 8h30 à 18h

École élémentaire :

Mardi 15 mai 2018 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Ecole maternelle Moselly

Jeudi 24 mai, lundi 28 mai, jeudi 31 mai, mardi 5 juin 2018 de 16h30-17h30
Mercredi 6 juin de 11h à 12h

Groupe scolaire Jules Romains

École maternelle :

Lundis 7, 14, 28 mai 2018 de 16h à 17h30 uniquement
Vendredis 11, 18, 25 mai et 1^{er} juin 2018
Mercredi 16 mai 2018

École élémentaire :

Mardis 15 et 22 mai 2018 de 8h45 à 11h30 et de 13h à 15h

Groupe scolaire Saint Exupéry

École maternelle :

Mardis 15, 22 et 29 mai 2018 de 9h à 12h

École élémentaire :

Mardis 15, 22 et 29 mai 2018 de 9h à 12h

